

Gouvernement du Québec

Décret 51-2016, 28 janvier 2016

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la rencontre des ministres de l'environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur les changements climatiques qui se tiendra les 28 et 29 janvier 2016

ATTENDU QU'une rencontre des ministres de l'environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur les changements climatiques se tiendra à Ottawa (Ontario), les 28 et 29 janvier 2016;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, dirige la délégation du Québec lors de la rencontre des ministres de l'environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur les changements climatiques qui se tiendra les 28 et 29 janvier 2016;

QUE la délégation du Québec soit composée, outre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de :

Madame Mylène Gaudreault, attachée de presse Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Madame Christyne Tremblay, sous-ministre Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Madame Guylaine Bouchard, directrice générale Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Monsieur Olivier Lemieux-Périnet, conseiller en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64434

Gouvernement du Québec

Décret 52-2016, 28 janvier 2016

CONCERNANT la désignation de monsieur le juge Yvan Nolet comme membre du Tribunal des droits de la personne

ATTENDU QU'en vertu de l'article 103 de la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), le gouvernement peut, à la demande du président du Tribunal des droits de la personne et après consultation du juge en chef de la Cour du Québec, désigner comme membre du Tribunal, pour entendre et décider d'une demande ou pour une période déterminée, un autre juge de cette cour qui a une expérience, une expertise, une sensibilisation et un intérêt marqués en matière des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 47-2014 du 29 janvier 2014, monsieur Yvan Nolet, juge de la Cour du Québec, a été désigné comme membre du Tribunal des droits de la personne pour un mandat de deux ans à compter du 29 janvier 2014;

ATTENDU QUE, conformément à la demande de la présidente du Tribunal des droits de la personne et après consultation de la juge en chef de la Cour du Québec, il y a lieu de désigner de nouveau monsieur le juge Yvan Nolet comme membre du Tribunal des droits de la personne;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Yvan Nolet, juge de la Cour du Québec, soit désigné de nouveau comme membre du Tribunal des droits de la personne pour un mandat d'un an à compter du 29 janvier 2016.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64435